

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 20 septembre 2021

Délibération n° 202109-02

### NOTE

#### Remise gracieuse à destination d'un doctorant contractuel RIN 50%

RIN 50%

Nom du projet : DYNSEEC

Nom des co-financeurs : IRSN et AESN

Université d'inscription : Université de Rouen Normandie

Laboratoire de recherche d'affectation : M2C (Bâtiment Blondel, Place Emile Blondel 76821 Mont-St-Aignan)

Dates du contrat doctoral : du 30/12/2020 au 29/12/2023

Montant de la rémunération mensuelle brute mentionné dans le contrat en date du 30/12/2020 : 1904,66€. Il a été fixé sur la base d'un accord de convention prévoyant une rémunération complémentaire de 136,11€ brut par mois par rapport à la rémunération minimum légale d'un doctorant qui était de 1768,55€.

La convention finalement signée a supprimé ce complément.

Le trop perçu généré sur les 4 premiers mois de contrat a été récupéré en paie soit 548,98€ brut et 426,34€ net.

Le 2 avril 2021, Normandie Université a édité un contrat qui annule et remplace celui en date du 30/12/2020 avec le montant de rémunération brute inscrit dans la convention de co-financement, soit 1768,55€.

Normandie Université a décidé d'attribuer au doctorant une remise gracieuse d'un montant de 548,98€ brut, soit 426,34€ net afin que ce dernier ne soit pas pénalisé.

Le doctorant a été accompagné tant par son Directeur de thèse que par le pôle RH de Normandie Université.

**Le Conseil d'Administration approuve la demande de remise gracieuse accordée au doctorant contractuel.**

#### Résultats des votes

Nombre de votants : 35

Pour : 33 voix

Abstention : 1 voix

Ne se prononce pas : 1

Adoptée en Conseil d'Administration du 20 septembre 2021,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,



Innocent MUTABAZI

